



LES FRAIS À L'ENTRÉE DU LOGEMENT

AVANT DE VOUS DÉCIDER À ENTRER DANS UN LOGEMENT, FAITES VOS COMPTES !

FRAIS À L'ENTRÉE DANS LE LOGEMENT	AVEC UN HLM	AVEC UN PARTICULIER	AVEC UNE AGENCE
CAUTION (1 MOIS DE LOYER)	✓	✓	✓
ASSURANCE HABITATION	✓	✓	✓
OUVERTURE DES COMPTEURS	✓	✓	✓
1ER LOYER + CHARGES		✓	✓
FRAIS D'AGENCE			✓

Au-delà, n'oubliez pas que d'autres frais peuvent venir s'ajouter à votre accès (déménagement, achat de mobilier, ouverture de ligne de téléphone, internet...).

LES AIDES AU LOGEMENT DE LA CAF NE SONT ATTRIBUÉES QU'À PARTIR DU MOIS SUIVANT VOTRE ENTRÉE DANS LE LOGEMENT, SI VOUS N'ÊTES PAS DÉJÀ BÉNÉFICIAIRE.

EXEMPLE POUR UN LOYER DE 350 € ET 20 € DE CHARGES :

DANS LE PARC SOCIAL :

Caution 350€ + assurance 75€ + ouverture des compteurs 75€ = 500 €

NB. DANS LE PARC SOCIAL LE LOYER EST SOUVENT DÛ À « TERME ÉCHU », LE 1^{ER} LOYER SERA DONC À RÉGLER À LA FIN DU 1^{ER} MOIS DE RÉSIDENCE.

AVEC UN PARTICULIER :

Caution 350€ + assurance 75€ + ouverture des compteurs 75€ + 1^{er} loyer 350€ + charges 20€ = 870 €

AVEC UNE AGENCE :

Caution 350€ + assurance 75€ + ouverture des compteurs 75€ + 1^{er} loyer 350€ + charges 20€ + frais d'agence 370€ = 1 240 €

LES HONORAIRES OU FRAIS D'AGENCE SONT ENCADRÉS PAR LA LOI. LE TARIF APPLICABLE AU LOCATAIRE NE PEUT DÉPASSER LE MONTANT FACTURÉ AU BAILLEUR.

- POUR LA VISITE, LA RÉDACTION DU BAIL, LA CONSTITUTION DU DOSSIER : LE PLAFOND RÉGLEMENTAIRE EST DE 12€ TTC PAR M² DE SURFACE HABITABLE EN ZONE TRÈS TENDUE, 10€ TTC PAR M² EN ZONE TENDUE ET 8€ AILLEURS
- POUR L'ÉTAT DES LIEUX LE PLAFOND EST DE 3€ TTC PAR M².

